



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Question orale n° 744

Texte de la question

L'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) attend depuis bientôt trois mois la reconduction pour 1999 de la convention passée entre elle et le ministère. Faute d'une signature rapide, l'AFIJ devrait arrêter ses activités et licencier son personnel. Ce serait la destruction d'un outil original et performant d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et une remise en cause de la parole de l'Etat. Aussi M. Jean-Michel Dubernard demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer dans quel délai doit intervenir la signature de cette convention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 744

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1944

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 avril 1999

Question retirée le : 5 avril 1999 (Retrait à l'initiative de l'auteur)